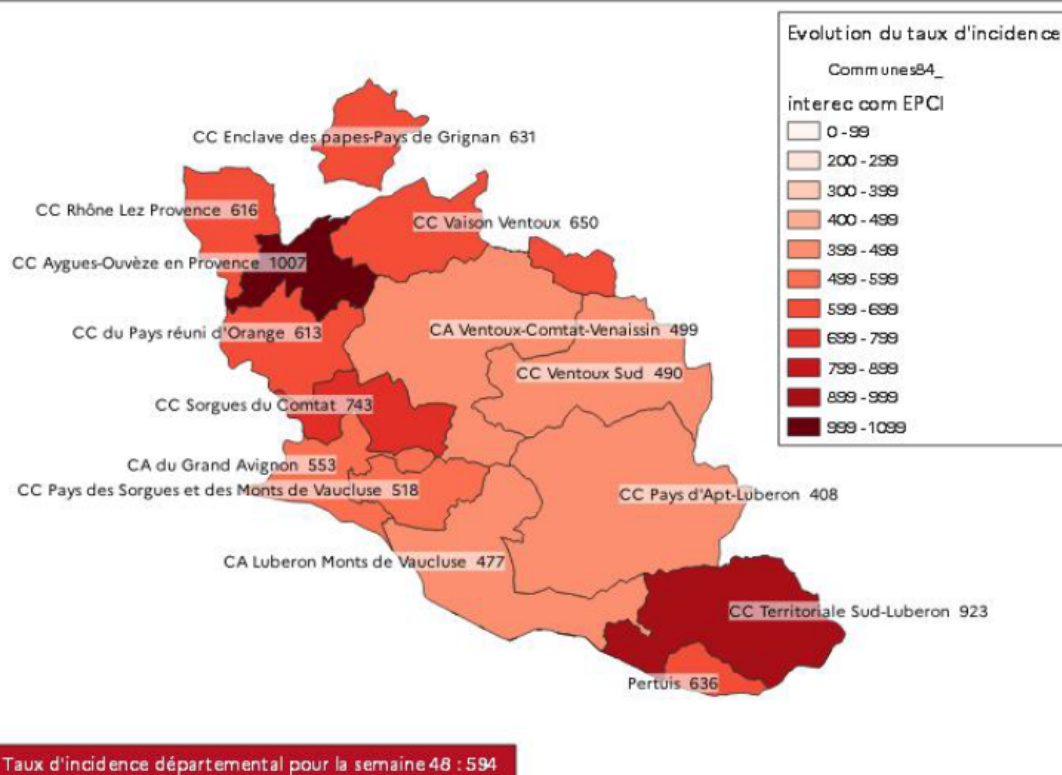


Ecrit par le 3 juin 2026

Vaucluse : le Covid affiche son plus fort taux d'incidence en 2021



Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI
du lundi 29 novembre au dimanche 05 décembre 2021



Après [la forte hausse du taux d'incidence constatée en Vaucluse en semaine 47](#), avec 594 cas pour 100 000 habitants les données épidémiologiques enregistrent le plus fort taux d'incidence dans le département en 2021 pour la semaine 48 (du 29 novembre au 5 décembre). Il faut remonter à fin octobre et début novembre 2020 pour trouver des niveaux équivalents ou supérieurs (jusqu'à 700).

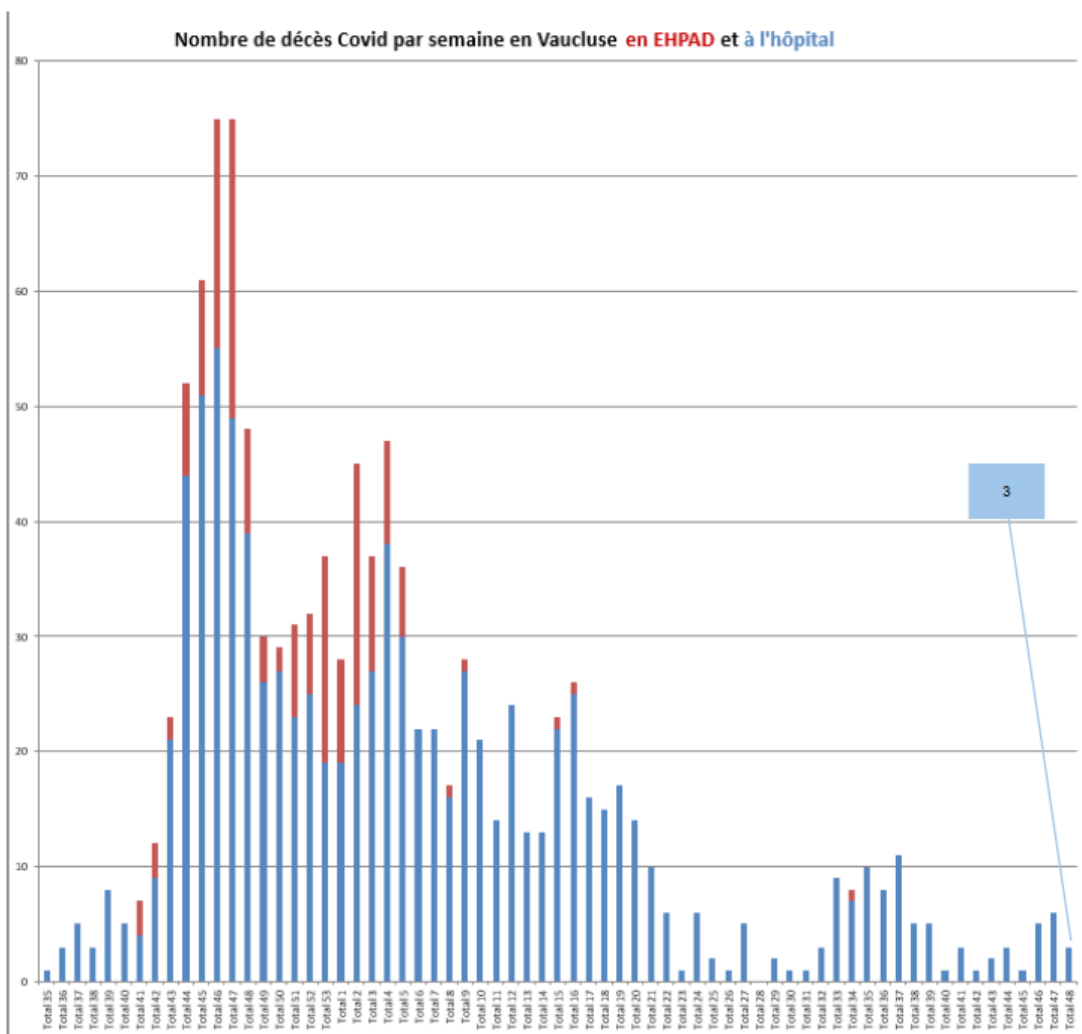
En une semaine, le nombre de personnes infectées a progressé de 69,7% dans le département. C'est dans le secteur d'Aygues-Ouvèze (1 007) que les chiffres sont les plus élevés. Comme la semaine précédente, le Sud-Luberon (923) et les Sorgues du Comtat (743) sont aussi particulièrement touchés. Partout dans le département, ces taux d'incidence sont au-delà de 400 alors qu'ils étaient de seulement 40 il y a moins de 2 mois.

Ecrit par le 3 juin 2026

Peu de décès malgré une hausse des hospitalisations

A ce stade, 180 personnes sont hospitalisées (contre 141 en semaine 47) dont 11 en réanimation et soins intensifs (3 la semaine précédente). Avec ces 8 personnes supplémentaires, la moyenne d'âge de ces malades passe de 78,3 ans à 68 ans. Si aucun d'entre eux n'était vaccinés en semaine 47 ils sont désormais 2 à l'être tout en étant en réanimation. Par ailleurs, 118 personnes sont en hospitalisation conventionnelle (+29 personnes en 7 jours) et 51 en soins de suite et réadaptation (+2).

En revanche, on dénombre 3 décès liés au Covid en semaine 48. C'est moins qu'en semaine 47 (6 décès) ou 46 (5 décès) et très loin des pics précédents (voir graphique ci-dessous). Au total, depuis le début de la pandémie, 1 183 décès ont été constatés dans le département : 997 à l'hôpital 186 en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).



La vaccination au ralenti

La semaine dernière seulement 526 personnes supplémentaires ont reçu leur première dose. Ils étaient à

Ecrit par le 3 juin 2026

peine 512 à recevoir leur deuxième. Ils sont ainsi désormais 431 646 à avoir reçu une première dose dans le Vaucluse (89,4% des plus de 12 ans contre 90,1% au niveau national) et 425 151 à s'être fait injecter leur seconde dose (88,1% pour le Vaucluse et 88,2% pour l'Hexagone).

Lutte contre la cinquième vague : nouvelles mesures en vigueur

Education

- Passage au niveau 3 du protocole sanitaire dans les écoles primaires à compter du 9 décembre prochain (port du masque obligatoire dans les cours de récréation et limitation du brassage à la cantine et des activités sportives de haute intensité en intérieur).
- La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ne s'applique plus à l'école primaire depuis la semaine du 29 novembre : les élèves présentant un test négatif dans les 24 heures peuvent continuer à aller en classe.
- Les collégiens, à partir de la 6^e, qui disposent d'un schéma vaccinal complet, peuvent continuer les cours en présentiel. Les élèves non vaccinés doivent suivre les cours depuis leur domicile durant la période d'isolement.

Loisirs

- Fermeture des discothèques dès ce vendredi 9 décembre, pour une durée de 4 semaines.
- Limitation des rassemblements festifs dans la sphère privée.
- Évènements festifs et conviviaux en extérieur : Evolution des protocoles, sous le contrôle des préfets.
- Suspension des cocktails dans les événements organisés en intérieur ; application systématique pour les points de restauration organisés en extérieur.

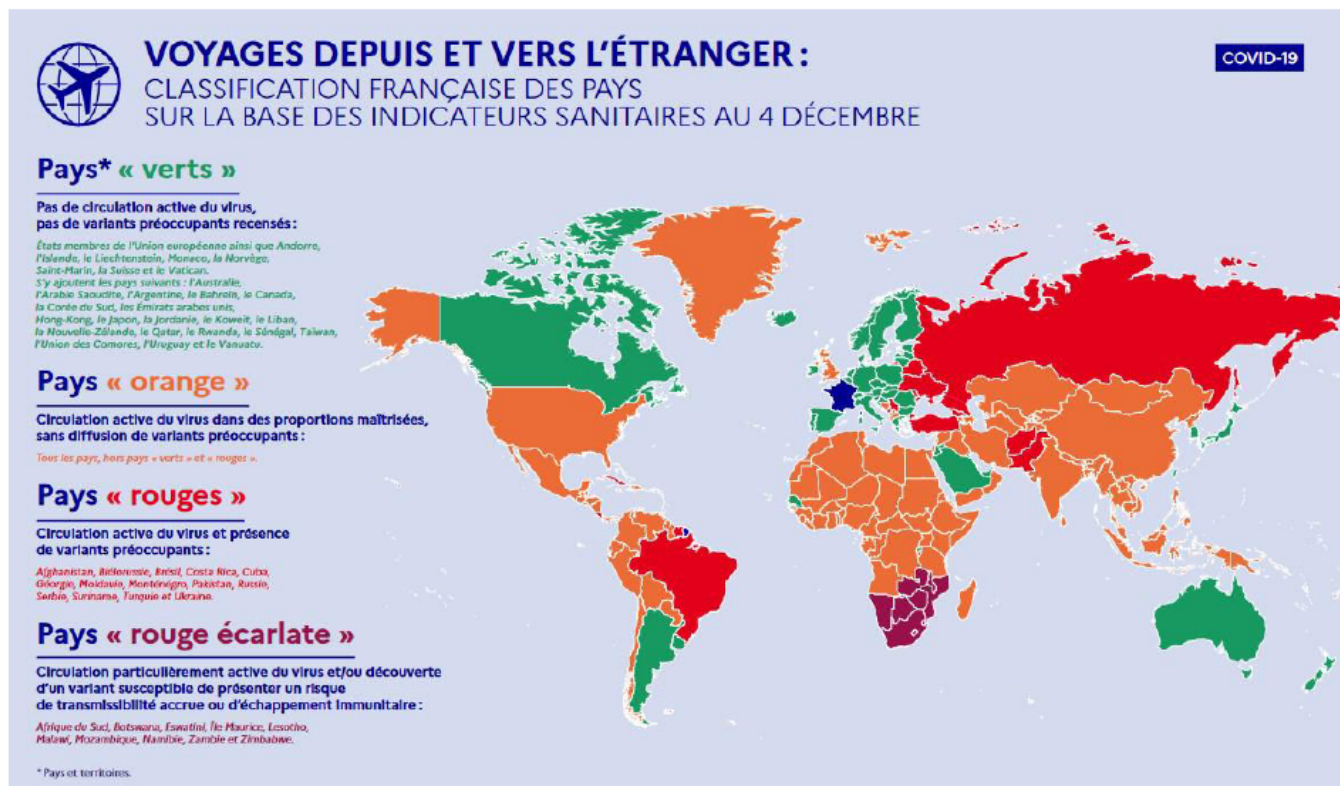
Milieu professionnel

- Incitation à restaurer le télétravail, 2 à 3 jours par semaine.
- Limitation des réunions en présentiel.
- Report des pots de départ

Déplacements

- Toute personne de 12 ans et plus entrant sur le territoire français doit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h ou 48h en fonction du pays de provenance. Seule exception : les personnes disposant d'un schéma vaccinal complet, en provenance d'un Etat-membre de l'UE.
- Pour faire face à la propagation du variant Omicron, la classification des pays a évolué avec l'ajout d'une classification "rouge écarlate".

Ecrit par le 3 juin 2026



Vaccination

- Ouverture de la vaccination aux 5-11 ans en situation de vulnérabilité à compter du 15 décembre.
- Ouverture de la campagne de rappel à toute la population adulte de plus de 18 ans, cinq mois après la dernière injection ou infection, depuis le samedi 27 novembre.

Pass sanitaire

A compter du 15 décembre, les personnes de 65 ans et plus, et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur pass sanitaire reste valide. Les personnes de 18 à 64 ans ayant eu leur dernière dose de vaccin avant le 17 juin devront avoir effectué leur rappel au 15 janvier pour conserver leur pass sanitaire. Depuis le 29 novembre, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24h sont des preuves constitutives du pass sanitaire.

Gestes barrières

Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les ERP (Etablissement recevant du public), y compris ceux soumis au 'pass sanitaire'.

1/ Obligation du port du masque :

- en extérieur pour toute personne de onze ans et plus dans les rues, les zones piétonnisées et les espaces publics, dès lors que la distanciation physique d'au moins 2 mètres entre 2 personnes ne peut-être respectée (III de l'article 1er du décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié).
- dans les cours de récréation des écoles élémentaires de l'ensemble du

Écrit par le 3 juin 2026

département pour toutes les personnes de plus de 6 ans.

Grand Delta Habitat, à fond sur les économies d'énergie



Grand Delta Habitat et EDF ont signé une 2^e convention 'de la maîtrise de la demande d'énergie' courant jusqu'à fin décembre 2025. Ambition ? Réduire les consommations énergétiques des résidences. La coopérative s'est, dans un même temps, associée à 14 autres

Ecrit par le 3 juin 2026

baillleurs de l'arc méditerranéen. Objectif ? Utiliser le levier des économies d'énergie via EDF pour développer les rénovations et réhabilitations dans le logement social.

La 1^{re} convention avait été signée avec EDF en 2018 appuyée par Promotelec -association pour la promotion des usages de l'électricité dans le bâtiment résidentiel et le tertiaire- en charge du contrôle des dossiers de GDH.

Conseil d'administration

En mars 2021, Le Conseil d'administration de Grand Delta Habitat a décidé que d'ici 5 ans, 50% du patrimoine serait classé en A, B, C et 50% en D. En juin 2021, l'enveloppe pour les réhabilitations a été portée de 15 à 18M€.

5 000 logements revus

GDH est principalement intervenu sur 5 000 logements revoyant l'isolation des murs et des combles, l'isolation thermique par l'extérieur et des façades (ITE), le remplacement de chaudières par des dispositifs plus performants et l'isolation des toitures et terrasses, annihilant 60 000 tonnes de CO2 sur la période 2018-2021. Dans un même temps, l'étude des dossiers de travaux et le contrôle des travaux a permis à GDH d'obtenir presque 3M€ de la part d'EDF pour la période 2018-2020 via les Certificats d'économie d'énergie et de bénéficier de presque 1,4M€ pour l'année 2020.

Accompagnement avec EDF

«EDF accompagne le bailleur social dans cette démarche au moyen de la vente par GDH à EDF de [Certificats économies d'énergies](#) (CEE, anciennes primes d'économie d'énergie initié par le Gouvernement en 2005 via la Loi de programmation des orientations de la politique énergétique) », explique Yann des Longchamps, directeur EDF Commerce Méditerranée.

En clair ?

La coopérative GDH montre patte blanche pour les travaux envisagés puis réalisés obtenant la validation d'EDF puis son soutien sous la forme de primes délivrées après instruction et vérification des travaux relevant de l'économie d'énergie qui intervient sur les menuiseries, l'isolation, le chauffage et la régulation et les énergies renouvelables.

Dans le détail, pour passer de D à C et bien mieux encore

Grand Delta Habitat est intervenu sur 78 logements à la résidence Saint-Chamand, à Avignon, dont la construction date de 1972. Le bâtiment est ainsi passé de D à C après plus d'1,7M€ de travaux dont 135 747€ de prise en charge EDF. Même mode opératoire pour la résidence de l'Oseraie construite en 1968, toujours à Avignon, pour 233 logements et l'investissement de presque 3M€ de la part de GDH et une aide EDF de 633 780€ pour un passage de D à C. Ça aussi été le cas de la résidence Portail Lançon à Orange pour 96 logements construits en 1963 un coût d'investissement des travaux de 1 316 707€ amoindris de 269 891€ d'aides et un passage de D à C. La résidence des Acacias construite en 1960 et accueillant 39 logements a été revue à hauteur de 702 000€ en bénéficiant d'un certificat d'économie d'énergie de 94 500€ et un passage de D à C. Une belle réussite pour la résidence Le Ramadou, toujours à Orange, datant de 1982 composée de 35 logements dont les travaux à plus de 2,3M€ et 55 000€ d'aide

Écrit par le 3 juin 2026

ont permis le passage du bâtiment de E à B. Il faut dire que la résidence n'était plus habitée depuis plusieurs années ce qui a sans doute facilité grandement les travaux. La résidence Domaine Julian à Lapalud construite en 1963 et proposant 48 logements a bénéficié de 700 496€ dont presque 82 000€ d'aide, permettant le passage en DPE de E à C. Mention spéciale pour la résidence Mas Mathieu à Nîmes construite en 1955 pour un coût des travaux de plus de 1,4M€, dont 182 151€ d'aide et un passage de la lettre D à B. Enfin, la résidence La Source à Marseille construite en 1959 et proposant 193 logements a été revue à hauteur de plus de 7M€ ! Pour une aide de 250 485€ et un passage de D à C.

Diagnostic du patrimoine

Pour se faire une petite idée ? Au 30 septembre 2021, le patrimoine de GDH comprend **36,10%** de son patrimoine en **D** ; **29,05%** en **C**, **15,64%** en **A** ; 10,55% en **E** ; 5,58% en **B** ; ; 0,71% sont en **F** ; 0,01% sont en **G** tandis que 2,35% des bâtiments ne possèdent pas encore d'étiquettes.

En savoir plus

Changement de classification du DPE

La réforme du diagnostic de performance énergétique ([DPE](#)), passée en juillet 2021 a considérablement changé la donne d'une part sur le prix de vente mais également sur la location du bien puisque le dispositif évalue dorénavant la consommation énergétique du lieu et le taux d'émission de CO2 du logement.

Consommation primaire d'énergie et empreinte carbone

Le mode de calcul prend en compte le type d'énergie alimentant le logement -gaz, électricité, bois, fioul- (Ndlr : un logement chauffé au gaz ou au fioul est actuellement classé en F) ainsi que désormais l'isolation et le mode de chauffage. Cela induit un changement de classification qui, selon la Fnaim (Fédération nationale de l'immobilier) devrait bousculer le classement de 40% des biens, dans le privé. A l'étude ? La consommation primaire d'énergie qui dépend principalement de l'isolation et son empreinte carbone déterminée par les émissions de gaz à effet de serre calculées par rapport aux types d'énergie utilisée. Pour ces deux critères c'est la moins bonne note qui déterminera l'étiquette finale.

A compter de janvier 2022

A compter du 1er janvier 2022, l'affichage des deux étiquettes et de l'estimation du montant moyen des factures énergétiques du logement (une nouveauté du DPE) sera rendu obligatoire sur toutes les annonces immobilières. Également, alors qu'auparavant le DPE examinait 3 postes de dépenses : le chauffage, le refroidissement et la production d'eau chaude sanitaire, le nouveau DPE prend également en compte l'éclairage et la ventilation du bien.

Valeur verte

Pour les logements les moins performants F et G, un pictogramme 'passoires énergétique' apparaîtra en rouge rappelant que ces logements deviendront interdits à la location d'ici 2023, mesure introduite par le projet de loi Climat et résilience.

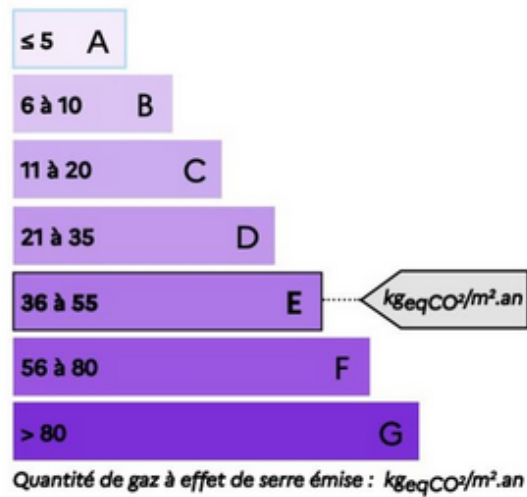
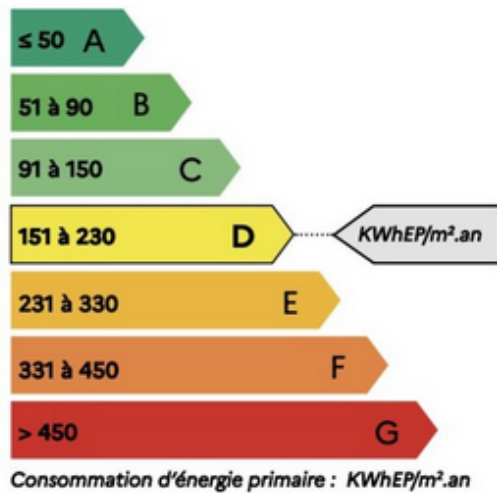
Changement de classification ?

Pour les particuliers, le Gouvernement les invite à se rapprocher du Comité français d'accréditation

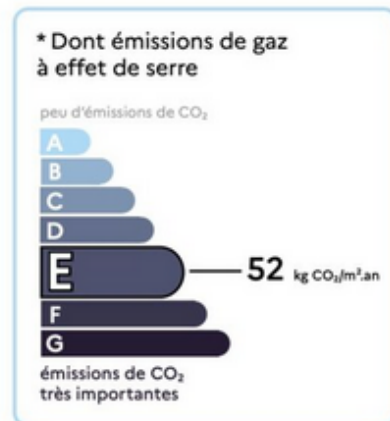
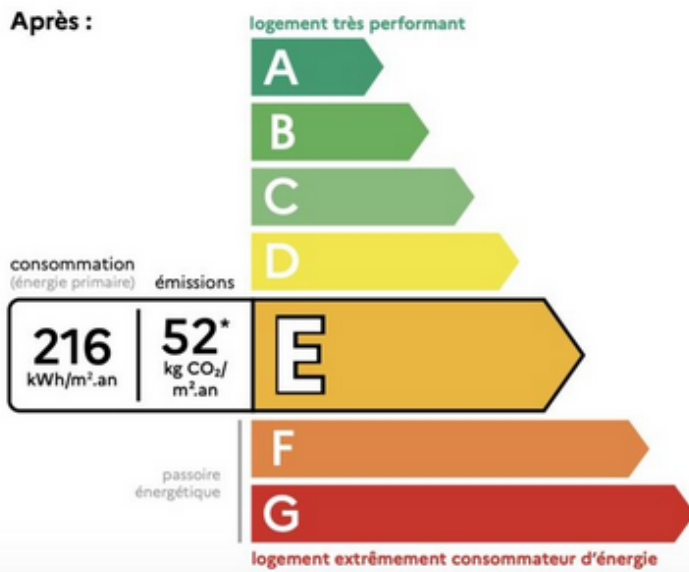
Ecrit par le 3 juin 2026

(Cofrac) permettant un diagnostic délivrant un DPE valable 10 ans et la recommandation de travaux énergétiques.

Avant :



Après :



Écrit par le 3 juin 2026

Quand effectuer sa dose de rappel pour conserver son passe sanitaire valide ?



À compter du 15 décembre 2021, les personnes de plus de 65 ans et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront avoir reçu une dose de rappel pour que leur passe sanitaire reste valide. À compter du 15 janvier 2022, le passe sanitaire est conditionné à la dose de rappel pour toutes les personnes âgées de 18 ans et plus.

La dose de rappel doit être administrée 5 mois après la dernière injection d'un vaccin à double dose (Pfizer, Moderna, Astrazeneca) ; 1 mois après la monodose pour le vaccin Janssen. Un délai supplémentaire après votre date d'éligibilité à la dose de rappel (5 mois ou 1 mois après la dernière injection selon le vaccin) est accordé pour effectuer la dose de rappel.

A partir du 15 décembre 2021 :

Ecrit par le 3 juin 2026

- Les personnes de 65 ans et plus vaccinées avec des vaccins à double dose (Pfizer, Moderna, Astrazeneca) devront avoir reçu leur dose de rappel (3^e dose) 7 mois après leur dernière injection.
- Les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen, quel que soit leur âge, devront avoir reçu leur dose de rappel 2 mois maximum après l'injection de leur monodose.

A partir du 15 janvier 2022 :

- Toutes les personnes âgées de 18 ans et plus devront avoir reçu une dose de rappel au maximum 7 mois après leur dernière injection ou infection au Covid pour bénéficier d'un passe sanitaire valide.

Au-delà de ces délais, leur QR code sera désactivé automatiquement, le passe sanitaire sera placé dans la catégorie « certificat expiré » et ne pourra plus être utilisé. Pour connaître la date limite à laquelle vous devez recevoir votre dose de rappel pour ne pas perdre votre passe sanitaire, l'Assurance maladie propose un nouveau téléservice [Mon rappel Vaccin Covid](#) . Vous pouvez également utiliser le [simulateur de MesconseilsCovid](#) .

Validité du QR code

Les personnes qui reçoivent leur dose de rappel disposent d'un nouveau QR code, il sera valide 7 jours après l'injection de rappel. Ce sera donc le nouveau passe sanitaire à présenter dans les lieux et événements où il est exigé.

Pour les personnes qui reçoivent leur dose de rappel dans les délais (7 mois après leur dernière injection pour les vaccins à double dose, 2 mois après la monodose du vaccin Janssen), le QR code généré au moment de leur précédente vaccination restera actif pendant 7 jours de façon à ce qu'elles puissent disposer d'un passe sanitaire valide. Pour les personnes qui ne font pas leur rappel dans les délais requis, leur QR code sera désactivé automatiquement et leur passe sanitaire ne sera plus valide.

Lire aussi : [Covid : le taux d'incidence remonte en flèche en Vaucluse](#)

Personnes ayant contracté la Covid

Vaccins Pfizer, Moderna, Astrazeneca :

- Si vous avez contracté le Covid avant la vaccination et avez reçu une injection unique, vous pouvez recevoir une dose de rappel (2^e dose) 5 mois après votre 1^{ère} dose de vaccin.
- Si vous avez reçu une première injection, puis avez été contaminé par le Covid, vous pouvez recevoir une dose de rappel (2^e dose) 5 mois après l'infection (date du test positif).
- Si vous avez contracté le Covid après avoir reçu un schéma vaccinal complet, vous pouvez effectuer votre rappel (3^e dose) 5 mois après l'infection.

Ecrit par le 3 juin 2026

Vaccin Janssen :

- Pour les personnes ayant eu le Covid-19 avant leur injection de vaccin Janssen, la dose de rappel se fait 4 semaines après la dose reçue.
- Pour les personnes ayant eu le Covid après leur injection de Janssen, deux situations :
 - Si l'infection date de moins de 15 jours après l'injection : les personnes reçoivent une dose additionnelle de vaccin ARNm 4 semaines après l'infection. Elles sont éligibles au rappel vaccinal dès 5 mois après cette dose additionnelle.
 - Si l'infection date de plus de 15 jours après l'injection : les personnes n'ont pas besoin de compléter leur schéma vaccinal avec une dose additionnelle. Elles sont éligibles au rappel dès 5 mois après l'infection.

L'injection supplémentaire est renseignée dans « SI Vaccin » comme une dose de rappel, et non comme une 2^e injection. Votre passe sanitaire sera donc valide 7 jours après cette 2^e dose correspondant à une dose de rappel.

Si vous avez été infecté moins de 5 mois auparavant et ne pouvez encore effectuer votre rappel, vous pouvez utiliser le QR Code de votre résultat de test RT-PCR ou antigénique positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois comme preuve de rétablissement, valable dans le cadre du passe sanitaire.

Toutes les informations, [cliquez ici](#).

Lire aussi : [Port du masque : les mesures applicables en Vaucluse à compter d'aujourd'hui](#)

L.M.

Un nouveau directeur de la danse à l'Opéra du Grand Avignon, le chorégraphe sicilien Emilio Calcagno

Ecrit par le 3 juin 2026



Il est arrivé en France en provenance de sa Catane natale dans les années 90. Il a travaillé avec Rosella Hightower (Cannes), avec Angelin Preljocaj (Aix-en-Provence), il a dansé à New-York, au Bolchoï de Moscou, au Théâtre de la Ville à Paris, à La Vieille-Charité au-dessus du Vieux-Port à Marseille puis fondé sa propre compagnie « Eco / Emilio Calcagni » en 2006. Et depuis le 1er septembre, [Emilio Calcagno](#) est à la tête du Ballet de l'Opéra du Grand Avignon où l'ont précédé Eric Vu An et Eric Bélaud.

« Sa vie est un long voyage chorégraphique » dira de lui Claude Morel, en charge du « Spectacle vivant » et de « L'opéra » au Grand Avignon lors de la conférence de presse de présentation mardi. Le directeur du lieu, [Frédéric Roels](#) ajoutera : « Nous vivons un moment symbolique, nous franchissons une nouvelle étape. Notre ballet va changer de dimension, de vocation, plus contemporaine que néo-classique, il faut qu'il puisse tourner dans les grandes maisons d'opéra françaises voire internationales d'ici un an ou deux. Quand nous avons lancé le concours, nous avons reçu 45 candidatures et Emilio a été choisi à l'unanimité grâce à son travail, sa philosophie, son esthétisme de la danse, son originalité, son engagement. »

Emilio Calcagno prend enfin la parole pour parler de « Storm », sa toute 1ère création pour l'Opéra du Grand Avignon. Il insiste « Je suis très heureux d'être ici à Avignon, j'avais envie de travailler avec les danseurs de cette maison, ils ont leurs habitudes, leur histoire, ils se connaissent, c'est une force. Ma 1ère chorégraphie, « Storm » (la tempête) passe par leurs corps, leur physicalité. Je ne veux pas les effacer mais les faire évoluer, les mettre en avant, en danger, avec ma mise en espace, des sauts, des diagonales, des cercles. Sur scène, il y aura 7 ventilateurs industriels qui vont souffler jusqu'à 90km/h,

Ecrit par le 3 juin 2026

des rafales qui perturberont les danseurs, les balayeront, repousseront leurs limites ».

« Il y aura 14 danseurs, dont 2 stagiaires sur le plateau, c'est beaucoup, je suis responsable d'eux, je dois les respecter tout en les faisant évoluer. Je proposerai un maximum de créations, pas des reprises où les danseurs reproduisent toujours les mêmes gestes, les mêmes pointes, restent dans un confort artistique ».

La musique a été spécialement composée par Mathieu Rosso et Denis Guivarch, respectivement guitariste et saxophoniste mais elle sera tour à tour électro, jazzy ou numérique.

Représentations : 26 et 28 décembre - L'Autre Scène - Vedène. Réservations : 04 90 14 26 40 ; operagrandavignon.fr

Les Femmes cheffes d'entreprises sont-elles des leaders ?

Ecrit par le 3 juin 2026



Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse était l'invitée des Femmes cheffes d'entreprise (FCE). Au programme ? La femme qu'elle est et son implication dans la vie de la Cité. Rencontre.

Dominique Santoni est Aptésienne. Après des études à Aix-en-Provence puis à Paris, elle débute sa carrière au sein d'agences de publicité où elle travaille durant une dizaine d'années. A la naissance de son fils aîné, elle crée sa propre entreprise et devient agent pour photographes durant 18 ans. «Nous avons monté un bureau à Paris, puis à New-York, à Milan et à Londres.» Son père, Georges Santoni, pharmacien à l'hôpital d'Apt, a été député (de 1958 à 1962 et de 1968 à 1973) et maire UDR (Union des démocrates pour la République) d'Apt (de 1965 à 1971).

Depuis 10 ans en politique

«La politique ne m'intéressait pas. De Paris je revenais à Apt régulièrement -parce que je suis très famille- puis je repartais avec de plus en plus de chagrin. C'était le moment aussi où nous avons décidé,

Écrit par le 3 juin 2026

avec mon associé, de développer le bureau de New-York. Mon mari, qui travaillait chez Publicis, y était muté. Alors que toute la famille était prête à franchir l'Atlantique, mon père est décédé. Il n'était pas question de laisser ma mère seule. Nous aurions pu aller à New York, nous sommes partis à Apt ! (rires de la salle). C'est à ce moment que l'on m'a demandé de me présenter à un premier mandat. Je me suis prise au jeu et cela m'a beaucoup intéressée. J'ai vendu mon entreprise et suis entrée en politique, cela fait maintenant 10 ans.»

Qui je suis

«J'ai été maire d'Apt, élue à la Communauté de communes, puis le binôme de Maurice Chabert (ancien président du Conseil départemental 84) vice-présidente élue aux sports, associations et collèges et des transports (désormais transférés à la Région). Je me suis présentée à un second mandat et été élue sur le canton d'Apt. Alors que nous étions dans une majorité relative et que je suis plutôt une femme de droite, le duo Anthony Zilio (maire de Bollène ex PS puis sans étiquette)- Christine Lanthelme, qui avait demandé à rencontrer les deux candidats de gauche (Jean-François Lovisolo) et de droite, a décidé de voter pour moi. Je ne pouvais plus reculer et j'ai été élue. Mon seul regret ? Avoir dû renoncer à ma mairie pour l'aspect terrain et proche du monde de l'entrepreneuriat que j'ai connu. Maintenant ? Je suis dans une grosse machine.»

Ce qui m'intéresse

«Le Conseil départemental ? C'est la collectivité de la proximité : collèges, culture, agriculture, sports, associations, insertion, les solidarités, le RSA, les enfants, la grande vieillesse, les routes... La vie des Vauclusiens est tous les jours en rapport avec le Conseil départemental. Ce que j'aime ? C'est faire ! Un héritage de ma première vie. Je dirige le département comme avant la mairie, comme un chef d'entreprise. Je ne me vois pas me présenter pour les législatives parce que ça n'est pas assez concret.»

Feuille de route

«D'abord sortir de cette idée de département le plus pauvre car le Vaucluse a énormément d'atouts et regorge de talents. L'idée ? Donner envie de Vaucluse et pour cela investir pour accueillir des entreprises et populations exogènes, remettre les gens en selle via l'insertion et mettre le département sur le devant de la scène. Investir ? Oui, par les grands travaux comme l'aménagement du carrefour de Bonpas -gros nœud routier- qui devrait sortir de terre en 2026 car le temps politique est un temps long. Mon programme ? Investir, rénover, embellir, bouleverser et retrouver l'allant du monde entrepreneurial. Ce que je veux ? Réveiller, donner l'envie à ce bateau au long cours, que tout le monde soit fier d'habiter en Vaucluse et se sortir du classement misérable dans lequel on se trouve !»

La Place de la femme entrepreneur

«Avoir imposé la parité en politique a été important. Logiquement on ne devrait même pas avoir besoin de l'imposer. Je ne pense pas que nous ayons à nous adapter à un modèle masculin. Les femmes sont différentes parce qu'elles ont l'humilité, l'empathie. La maternité font d'elles des êtres à l'écoute, enfin, elles ne s'engagent pas à la légère. Oui, elles manquent de confiance en elles et elles doutent... Alors je me remémore cette phrase un peu caricaturale de Françoise Giroud : 'La femme sera l'égale de l'homme le jour où, à un poste important, on désignera une femme incompétente'. Je crois que, parfois, elles se sentent étouffées, avec cette petite idée de n'être pas tout à fait égales aux hommes et de devoir faire

Écrit par le 3 juin 2026

leurs preuves lorsque les hommes n'ont pas à le faire... C'est dommage. Les femmes ont encore des combats à mener, des positions à affirmer et surtout du talent.»

Les partenariats publics privés

«La Loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la République) a transféré la compétence économique du Département à la Région, alors j'aimerais mettre en place des ambassadeurs du territoire permettant de faire se rencontrer davantage les mondes économique et politique qui interviendraient dans le sport, la culture et encore ailleurs, afin d'aider au développement économique du département.»

L'emploi

«Nous concevons toutes des problèmes à recruter des personnes compétentes, qu'est-il possible de faire ? » Interroge une adhérente des FCE. «Nous avons créé une plateforme [Job Vaucluse](#) sur laquelle sont mis en relation entreprises et publics en demande d'emploi. Le travail n'est pas assez valorisé. Peut-être faudrait-il augmenter le salaire des travailleurs et créer une plus grande différence avec ceux qui ne travaillent pas. Au Département nous essayons de baisser le nombre d'allocataires du RSA (Revenu de solidarité active), en menant une politique de contrôle accrue, au profit du lancement de formations et de campagnes de recrutement. Nous avons un problème d'emploi dans tous les secteurs et dans tout le Vaucluse. Nous travaillons avec la Région pour mettre en adéquation emplois et formations.»

Mandats

Dominique Santoni (LR, Les Républicains) a été élue maire d'Apt en 2015, succédant à Olivier Curel élu maire de 2008 à 2015. Elle a été Conseillère, vice-présidente départementale du canton d'Apt, suppléante du député Julien Aubert et élue présidente du Conseil départemental depuis juillet 2021. Véronique Arnaud-Deloy (LR), professeur d'anglais au lycée d'Apt, lui succède en tant que maire d'Apt depuis le 20 juillet 2021.

Elles étaient là

La soirée des FCE avec leur invitée, Dominique Santoni s'est déroulée au Grand café Barretta à Avignon, mercredi 17 novembre en soirée. En présence d'Odile Bouchard, conservatrice du Musée Voulard, Carole Pauleau, de l'association Face Vaucluse, agir contre l'exclusion ; Dominique Brogi, Bijou connecté MonShérif ; Anaïs Aubert, coach Ozéaxion, Monique Deyaert, cheffe à domicile et David Pellet.

Les adhérentes sont : Renate Nicolai ; Florence de Graeve ; Marie-Pierre Egloff ; Nathalie Maillet ; Sylvie Inzirillo ; Marie Daladier ; Magdo Nitard ; Claudie Delauche ; Michèle Faure ; Bénédicte Anav ; Sandra Vich ; Chantal Cayla ; Stéphanie Marchal ; Chrystel Malachane ; Delphine Vassille ; Mathilde Durand ; Bettina Martin ; Martine Boisset ; Magali Beaumont-Bertholet ; Isabelle Suzan-Nibbio ; Valérie Martin ; Alexandra Farnos ; Céline Boutroy ; Nadia Esposito ; Elodie Germain ; Marie Proniewski ; Isabelle Rimbaud ; Anne-Laure Leblanc et Jacqueline Marinetti.

Ecrit par le 3 juin 2026



La Communauté de communes des Sorgues du Comtat innove avec une future station de production d'hydrogène vert

Ecrit par le 3 juin 2026



« Je crois que l'eau sera un jour employée comme combustible, que l'hydrogène et l'oxygène qui la constituent, fourniront une source de chaleur et de lumière inépuisables que la houille ne saurait avoir »...

C'est Jules Verne qui écrivait ces lignes en 1874 dans « L'île mystérieuse », une phrase reprise par le préfet de Vaucluse lors de la présentation, lundi matin à Monteux, d'un protocole co-signé par la [société Hynoé](#) (spécialisée dans le développement de solutions de production d'électricité et d'hydrogène renouvelable).

Auparavant, le dynamique président de la collectivité et maire de Monteux, [Christian Gros](#), s'est félicité de voir sortir un projet qui lui tient à cœur, « qui s'inscrit dans une politique territoriale de développement durable et de transition écologique, puisque l'hydrogène participe à la décarbonation locale ».

Autres avantages mis en exergue par Michel Terrisse, maire d'Althen, en charge de l'environnement des Sorgues du Comtat : la diminution du bruit, la réduction des particules fines et du gaz carbonique pour les véhicules qui fonctionneront à l'hydrogène. Pour l'instant, il est surtout question des poids-lourds, des bus, des bennes à ordures et des chariots-élévateurs qui pollueront moins, provoqueront moins de crises

Ecrit par le 3 juin 2026

d'asthme et de maladies pulmonaires.



Conférence de presse relative au protocole d'accord entre Hynoé et la Communauté de communes Les Sorgues du Comtat.

Du côté de la société Hynoé, basée à Marseille - La Joliette, qui développe des solutions de production d'électricité, elle a déjà une douzaine d'installations photovoltaïques dans le Vaucluse, à Bedoin, l'Isle-sur-la-Sorgue, Cadenet et Monteux pour une puissance de 2,2 mégawatts (soit 1 000 foyers alimentés). Elle emploie 70 salariés et affiche un chiffre d'affaires de 15M€ qui devrait doubler d'ici 2022. [Flavien Pasquet](#), le directeur du développement l'a expliqué : « pour avoir 1kg d'hydrogène, il faut 15 litres d'eau et 60 kW, la moitié de son prix provient du coût de l'électricité ».

En ce qui concerne le protocole qui vient d'être signé, il prévoit une production d'au moins 400kg d'hydrogène/jour d'ici fin 2024, capables d'alimenter quotidiennement une vingtaine de poids-lourds, ce qui évitera l'émission dans l'air de 3000 tonnes de gaz carbonique par an. Selon nos informations, qui ne sont pas encore confirmées, cette station pourrait être implantée à Sorgues, l'une des 5 communes de l'intercommunalité des Sorgues du Comtat avec Althen-des-Paluds, Bédarrides, Pernes-les-Fontaines et Monteux.

Bertrand Gaume, le préfet de Vaucluse, conclura la séance en insistant sur la fin inéluctable de l'énergie fossile : « C'est une lame de fond. Il faut donc accompagner la transition. Souvenez-vous qu'en été 2019, quand la canicule a atteint 46° ou 47°, la pollution à l'ozone m'a poussé à limiter la circulation et la vitesse des véhicules. Bientôt, pour être autorisé à rouler, il faudra la [vignette « Crit'Air »](#) 1, 2 ou 3 qui concerne 85% du parc vauclusien. Certes, les véhicules électriques coûtent encore cher, mais il y a des primes, des bonus, des aides de l'Etat et on arrive à les amortir en 4 ans environ. » L'investissement initial d'Hynoe est de 4M€.

Vaucluse, Les bouchers compagnons proposent un Noël solidaire



Du 23 novembre au 24 décembre 2021, les Compagnons du Goût - réseau de 585 artisans bouchers charcutiers traiteurs sélectionnés parmi les meilleurs de France - donnent rendez-vous en boutique pour découvrir leur objet partage : une boule de Noël garnie de papillotes, vendue 3€ intégralement reversés à l'Association Petits Princes pour aider à réaliser les rêves d'enfants malades.

Rendez-vous chez les Compagnons du Goût : Claudine et Denis Da-Prato : Grande Rue à Cabrières d'Avignon Jean-Philippe Da-Prato : 14 place du 14 juillet à Cadenet Anne-Marie Méjean, Choc Viandes : 128 avenue Jean-Henri Fabre à Carpentras Vincent Fructus : 60 rue de la Placette à Entraigues-sur-la-Sorgue Yvan Amsallem, Les Frères Bouchers : 319 route de Caumont à Jonquerettes Axel Da Prato, Maison Rastello : 356 bd St Roch à La Tour d'Aigues Franck et Nathalie Mazet : 28 place de la Liberté à Morières-les-Avignon Alexis Roumette : 41 rue St Martin à Orange L'Etape Gourmande, Jean-Marie Beltran : 249 avenue Jean Moulin à Pertuis.

Toutes les informations sur www.compagnonsdugout.fr

Zoom sur l'Association Petits Princes

Créée en 1987, l'Association Petits Princes réalise les rêves d'enfants et d'adolescents gravement malades. Un enfant qui vit ses passions et réalise ses rêves est un enfant qui trouve un surplus d'énergie pour affronter la maladie. L'Association Petits Princes est la seule association en France à réaliser

Ecrit par le 3 juin 2026

plusieurs rêves pour un même enfant en fonction de l'évolution de sa pathologie. Depuis 34 ans, plus de 7 900 rêves ont été réalisés, avec plus d'un rêve réalisé chaque jour. Pour en savoir plus : www.petitsprinces.com

À propos des Compagnons du Goût

Depuis 1997, les Compagnons du Goût s'affirment comme la référence du bon goût au sein de la profession des bouchers charcutiers traiteurs. Aujourd'hui, 585 artisans indépendants font partie des Compagnons du Goût. Être Compagnon du Goût est un signe de reconnaissance. Mais c'est surtout l'engagement de partager un même état d'esprit et de respecter une charte qualité, sans quoi on ne peut rester Compagnon du Goût.

MH



Les bouchers compagnons de Vaucluse proposent cette boule de Noël garnie de papillotes à 3€ reversés à l'association Petit prince, venant en aide aux enfants malades

Adezio services : la coopérative de services à la personne en Vaucluse



'Adezio services' se transforme en coopérative de services à la personne en Vaucluse.

A sa création en 2017, '[Adezio services](#)', agréée dans le cadre des lois sur les services à la personne, n'effectuait alors que les démarches administratives auprès des clients particuliers du cabinet d'expertise comptable Adezio. C'est en 2021, que [Sandrine Staïano](#), expert-comptable et gérante associée du cabinet fait évoluer 'Adezio services' qui devient alors une coopérative. Cette dernière regroupe désormais des artisans et professionnels qualifiés dans plusieurs domaines : ménage, bricolage, entretien de jardin, assistance administrative, informatique ou encore repas à domicile.

Faciliter le quotidien

L'objectif est de répondre aux besoins des particuliers en leur facilitant le quotidien, tout en aidant les

Ecrit par le 3 juin 2026

clients artisans à développer leur clientèle et ainsi augmenter leur chiffre d'affaires. Des besoins communs ont été mis en avant : apporter des services de qualité à des particuliers qui veulent déléguer les travaux ; apporter ces services à des coûts moins importants du fait des avantages fiscaux (TVA à taux réduit et réduction ou crédit d'impôts) ; créer un réseau pour pouvoir proposer une panoplie de services à ces clients avec un interlocuteur unique.

50% de réduction/crédit d'impôt

Du côté des professionnels, adhérer à Adezio services leur permet accroître leur chiffre d'affaires en s'adressant directement aux particuliers, sans avoir à créer de seconde structure ni créer de tâche administrative supplémentaire. « Nous leur proposons une solution adaptée aux services à la personne et aux contraintes du chef d'entreprise actuel pour qui, le temps et l'argent deviennent plus que capital. Notre solution 100% en ligne a été pensée pour eux, afin de minimiser le temps qu'ils passent au niveau administratif sur la partie devis/facturation pour leur donner plus de temps à ce qui est productif et qui leur rapporte. » La coopérative s'occupe de tout pour leurs clients particuliers, de la facturation à l'envoi des reçus fiscaux. En outre, cela leur permet de faire bénéficier à leurs clients de 50% de réduction/crédit d'impôt.

Pour les particuliers, l'offre permet une déduction fiscale ou d'un crédit d'impôt de 50% sur le montant des prestations facturées par la coopérative et de profiter du gage de qualité des prestataires adhérents. S'ils sont imposables, ils bénéficient d'une réduction d'impôt de 50% des sommes versées pour les prestations réalisées, dans la limite de 6000€, soit une dépense réelle de 12 000 €/an maximum. Ce plafond peut être relevé en fonction de leur âge, de leur situation familiale, de leur handicap ou du nombre d'enfants à charge. Le crédit d'impôt s'applique à tous les ménages, retraités et inactifs compris.

Comment ça marche ?

Pour les particuliers, il leur suffit de se rendre sur le site internet www.adezio-services.fr et de demander un devis en ligne, parmi les services proposés :

- entretien du jardin ;
- entretien de la maison ;
- bricolage et petits travaux à domicile ;
- préparation et livraison de repas/courses à domicile ;
- assistance informatique ;
- assistance administrative.

Pour les professionnels, il suffit également de se rendre sur le site et de souscrire à une part sociale de la coopérative d'un montant de dix euros. Chaque adhérent dispose alors d'un accès personnel en ligne. Une fois la prestation réalisée, ils se connectent et génèrent automatiquement la facture pour leur client particulier. 'Adezio services' encaisse le règlement du client particulier (par chèque, carte bancaire, CESU préfinancé ou virement) et leur reverse la somme qui leur est due par virement bancaire sous 48 à 72h. L'envoi des reçus fiscaux est effectué par voie postale en début d'année.

Écrit par le 3 juin 2026

Contact : 04 28 70 39 30 ou par mail à contact@adezio-services.fr

L.M.

(Vidéo) Le Vaucluse et ses incroyables talents



'Le Vaucluse a du talent', le doux nom de la soirée organisée par Vaucluse Provence attractivité (VPA), ce jeudi 18 novembre à l'Opéra du Grand Avignon.

Ecrit par le 3 juin 2026

Les talents sont légion dans notre département, qui en doute ? Artistes, entrepreneurs, experts, transgressifs et innovants, nos terres regorgent de pépites. Beaucoup prennent des risques, réussissent, échouent, titubent, mais se relèvent avec encore plus de détermination. Des projets ambitieux et précurseurs voient le jour dans un Vaucluse déterminé à chouchouter ses fleurons. Cette soirée était l'occasion de réunir ces nombreuses entreprises, les partenaires de l'agence ainsi que les réseaux économiques sur un sujet d'actualité : l'attractivité des talents.

Ouvert par Pierre Gonzalvez, président de Vaucluse Provence attractivité et Dominique Santoni, présidente du Conseil départemental de Vaucluse, cet événement s'est articulé autour de plusieurs temps forts, parmi lesquels de grandes entreprises ont témoigné de leur stratégie d'attractivité et d'autres sont revenues sur les raisons de leur choix d'implantation en Vaucluse suite à leur récente installation.



Carton plein pour 'Le Vaucluse a du talent'. Crédit photo: VPA

Et comme la capitale mondiale de la culture se devait d'honorer son prestige, la soirée s'est poursuivie

Ecrit par le 3 juin 2026

par un interlude musical interprété par la soprano Ludivine Gombert avec des airs connus de Gershwin, Dvorak, Gounod... Des espaces de démonstration étaient aménagés, tenus par des pépites du territoire telles que Naé, Sÿba, [Miam république](#) et leurs dégustations culinaires, [Stimulation déjà vu](#) et son laboratoire sensoriel, la station animation et L'École des nouvelles Images pour la filière éco-créative.

Après une longue période sans rendez-vous en présentiel, cette soirée animée par Michel Biet a permis de rassembler les forces vives du département. Fraîchement publié, le guide pratique '[S'installer dans le Vaucluse Provence](#)' élaboré par Vaucluse Provence attractivité avec ses partenaires a notamment été présenté. Un guide désormais disponible à la vente dans toutes les librairies. Destiné à faciliter l'installation des talents ouverts à un changement de vie en Vaucluse, cet ouvrage présente une mine d'informations ainsi que de nombreux témoignages. Retour en vidéo avec une production réalisée par un de ces talents vauclusiens : [Getinshoot](#).